

## CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

## Horaires d'ouverture de la Mairie



### Période COVID

Lundi 9h00 à 11h30 et  
14h00 à 17h00

Mercredi 14h00 à 17h00

Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1<sup>er</sup> samedi du mois  
de 10 h à 12 h  
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences ci-dessus et

**en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

**Patrick Lorans**

06. 61.17. 25. 94

**Ghislin Lubraniacki**

06. 63. 22. 28. 45

**Cédric Mailfert**

06. 08. 89. 46. 32

**Jérôme Martinet**

06. 72. 83. 30. 15

## LE MOT DU MAIRE

Pour la seconde année consécutive, le contexte sanitaire ne permet pas au conseil municipal de vous accueillir pour la traditionnelle et conviviale cérémonie des vœux.

Première année pleine de la nouvelle municipalité, 2021 a vu se concrétiser plusieurs projets. D'autres verront le jour en 2022 et nous ne manquerons pas de vous tenir informés et solliciter votre avis.

Merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps pour la vie de la commune.

Nous aurons une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2021.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresse au nom de toute l'équipe mes meilleurs vœux pour 2022.

Prenez soin de vous.

Cordialement,  
Patrick Lorans, Maire



## Inscription sur les listes électorales :

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales ou si vous avez déménagé et que vous voulez voter à l'élection présidentielle d'avril 2022, vous devez vous inscrire en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Après avoir créé un compte, vous complétez le formulaire et aurez besoin d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité. Vous avez jusqu'à début mars 2022 pour le faire.

L'inscription est gratuite.



## Agenda :

**Samedi 08 janvier 10h00-12h00:** Permanence de la mairie

**Samedi 15 janvier :** Vœux du Maire **ANNULÉS en raison des conditions sanitaires**

**Mardi 25 janvier 20h30 :** Spectacle *Généalogie du mensonge*, salle polyvalente. Entrée 5€, pass sanitaire et masque obligatoires

**Samedi 26 février :** Tournoi de belote. Espace culturel 14h à 18h



## ÉTAT CIVIL

**Décès :** Marc PICARD le 27/11/2021

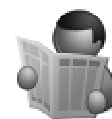
**Parrainage civil :** Zoélie PIERSON, le 11 décembre 2021

### Naissances :

☞ Timéo Robert Denis WOIRY, né le 03/11/2021 à Verdun, fils de Brandon WOIRY et de Lucie FOURNEAU

☞ Jayden Arnold Patrick SCHNEIDER né le 01/12/2021 à Verdun, fils de Gauthier SCHNEIDER et de Debby AMMERLAAN

☞ Keyden THOMASSIN né le 12/12/2021 à Verdun, fils de Renaud THOMASSIN et de Malorie FOURNEAU





## DELIBERATIONS

### Echange parcelles (ZA 253 et 255) à titre onéreux – société LIDL FRANCE

Le Maire présente à l'assemblée le document d'arpentage établi par le cabinet Mangin Géomètres, concernant la division de la parcelle dit anciennement ZA1 en 3 nouvelles parcelles : ZA 253, 254 et 255.

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 octobre 2020, il a été décidé d'échanger les parcelles suivantes entre la commune et la société LIDL : ZA 253 d'une contenance de 01a 88 ca vendue à la commune de Haudainville et ZA 255 d'une contenance de 02a 66 ca à la société LIDL France.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix à 35 €/m<sup>2</sup> pour chaque parcelle (estimation de France Domaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de fixer le prix à 35 €/m<sup>2</sup> pour chaque parcelle et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces pouvant intervenir.

### Désaffectation parcelle ZA 255

Le Maire explique à l'assemblée que la commune était propriétaire de la parcelle ZA 255, d'une contenance de 2 a 66 ca.

Il a été décidé d'échanger les parcelles : ZA 255, d'une contenance de 02 a 66 ca à LIDL France, et ZA 253, d'une contenance de 01 a 68 ca à la commune d'Haudainville (délibération 2020\_31 – ECHANGE TERRAINS ENTRE LE MAGASIN LIDL ET LA COMMUNE).

La parcelle ZA 255 est à ce jour classée dans le domaine public. Il y a lieu de désaffecter et déclasser cette parcelle afin qu'elle puisse intégrer le domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, constate la désaffectation de la parcelle ZA 255 et prononce le déclassement de cette parcelle et l'intègre dans le domaine privé ; cède au profit de la société LIDL France la parcelle sus désignée au prix de 35 €/m<sup>2</sup> et autorise le Maire à signer toutes pièces pouvant intervenir.

### Adaptation des statuts de la FUCLEM et mise à jour de la liste des collectivités adhérentes

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le mail reçu du Président de la FUCLEM en date du 12 novembre 2021 rappelant que la dernière mise en conformité des statuts de la FUCLEM a été actée par la délibération de son Comité Syndical du 22 novembre 2013 et validée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2014.

Aujourd'hui, le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et les statuts de la FUCLEM doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes des collectivités membres.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical de la FUCLEM, lors de sa séance du 29 octobre 2021, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- l'abandon de la compétence "Infrastructures et réseaux de communications électroniques", celle-ci étant reprise par la Région Grand-Est et le déploiement de la fibre optique ;
- le changement d'adresse du siège social de la FUCLEM fixé au Centre d'Affaires "Cœur de Meuse" - ZID TGV 55220 LES TROIS DOMAINES ;
- des garanties sont désormais prévues quant aux conditions de restitution des compétences à la carte ;
- prise en compte des communes détruites sans habitant pour déterminer le nombre de délégués des membres dont la population est comprise entre 0 et 1000 habitants ;
- modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, par l'entrée de nouvelles communes, par fusion de certains groupements ou de retrait de certaines collectivités de groupements adhérents ;

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérent à la FUCLEM de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications statutaires de la FUCLEM telles qu'elles ont été présentées ; approuve les changements intervenus, dans la composition des listes des collectivités adhérentes depuis les modifications statutaires du 22 novembre 2013 et autorise le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

### Achat de panneaux numériques

Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs devis concernant l'achat de panneaux numériques (affichage légal et information), subventionnés à hauteur de 17 128 €, dans le but d'améliorer la communication sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir les devis des entreprises suivantes :

PRISMATRONIC située à Haute-Rivoire (Rhône) pour la somme de 15 726 € HT concernant le panneau d'information et ADTM située à Cadaujac (Gironde), pour la somme de 11 989 € HT concernant le panneau d'affichage légal.

Et autorise le Maire à signer toutes pièces pouvant intervenir.

### Questions diverses

Hommage par le Maire à Marc PICARD, conseiller municipal depuis 2008. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

**Calendrier 2022 des prochaines réunions du conseil municipal** : 04 février 2022 ; 01 avril 2022 ; 20 mai 2022 ; 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Entretien des Espaces-Verts** : Suite au constat d'une prestation non conforme de l'entreprise chargée de l'entretien des espaces verts, constat partagé par d'autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, une nouvelle procédure est en cours d'élaboration. Elle permettra à la commune d'organiser les interventions nécessaires, tout en restant dans le cadre de la mutualisation.

Une réunion avec la Présidente de l'ILCG va être organisée pour proposer des activités aux séniors sur la commune.

Compte tenu de la situation sanitaire, les vœux du Maire prévus le 15 janvier 2022 sont annulés.

La commission travaux et les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun se sont réunis le jeudi 16 décembre 2021 pour acter les travaux de voirie concernant la rue de Metz et la rue des Ecoles. Une réunion publique sera organisée prochainement.

Les colis des aînés seront distribués le samedi 17 décembre 2021.

Parrainage : M. le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, ne parrainera aucun candidat à l'élection présidentielle.

### Plantation de bulbes dans la commune :

Lundi 6 décembre, les services du Grand Verdun sont intervenus pour planter des centaines de bulbes à fleurs à quatre emplacements :

- ☞ à l'entrée commune côté VERDUN au triangle de la croix de l'Hermina,
- ☞ à la sortie vers DIEUE dans l'espace herbeux à droite,
- ☞ dans la bande herbeuse face à l'entrée du cimetière,
- ☞ dans les bandes herbeuses rue de la Marjolaine de chaque côté de la descente du lotissement.



### Repas et colis des aînés :

Le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 21 novembre à la salle polyvalente. 49 habitants de la Commune ou venant de l'extérieur ont profité du repas préparé par le traiteur Gilbin et de la musique jouée par l'orchestre Luc Mathieu de Dieue-sur-Meuse. Malgré le contexte sanitaire qui se complique à nouveau, nos aînés ont pu partager un moment de convivialité et de bonne humeur apprécié de tous.

Contrairement à l'année passée où le colis avait été distribué aux habitants de plus de 65 ans dans la mesure où le repas avait été annulé, cette année, le traditionnel colis a été offert à nos aînés de 70 ans et plus





L'horloge de l'église a désormais retrouvé sa petite aiguille.

## PanneauPocket au service des habitants d'Haudainville



### PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

### Une application simple et engagée 100% française

**Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 7000 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI...).**

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com), afin d'être accessible par et pour tous.

**Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.**

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

La Grand Verdun met en place un nouveau service de dématérialisation qui concerne l'urbanisme.

A partir du 1er janvier, les demandes d'autorisations d'urbanisme se feront via le guichet unique du Grand Verdun :

<https://portail.grandverdun.fr/>

Après avoir créé votre compte, vous pourrez :

- ☞ Déposer une demande de permis de construire, un permis de démolir, une déclaration préalable, une déclaration d'intention d'aliéner, un certificat d'urbanisme.
- ☞ Suivre l'état d'avancement de vos dossiers.
- ☞ Déposer des pièces numériques en cas d'incomplétude.
- ☞ Déposer une déclaration d'ouverture des travaux (DOC et une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
- ☞ Déposer un retrait

Les avantages du guichet unique sont les suivants :

- ☞ Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment.
- ☞ Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes.
- ☞ Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier.



## Spectacle Généalogie du mensonge mardi 25 janvier

Le SLC la Beholle en partenariat avec Transversales accueillera la compagnie Pardès Rimonim qui jouera *La généalogie du mensonge* le mardi 25 janvier à 20h30 à la salle polyvalente d'Haudainville.

La compagnie Pardès Rimonim se pose de drôles de questions : pourquoi les humains ont-ils le goût des histoires ? Qu'est-ce qu'une bonne histoire ? Et une histoire ratée ? Un bon western ? Une comédie ? ... Toutes les réponses (bonnes ou mauvaises) seront données par les excellents acteurs de cette troupe.

**Tarif : 5€ et Pass sanitaire et masque obligatoires**



## Réunion tri et compostage :

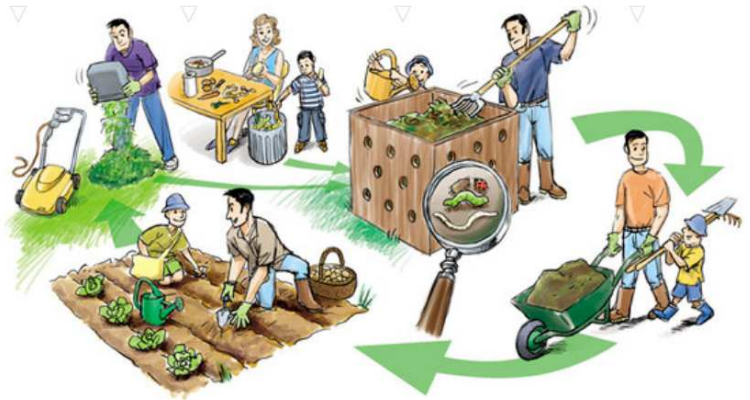
Le jeudi 25 novembre à 18h30, Mme MACQUEL, maître composteur auprès du Grand Verdun, est intervenue à la salle polyvalente pour parler du tri sélectif et du compostage. En Meuse, les sacs noirs, contenant les ordures ménagères, sont enfouis et représentent 240 kg par personne et par an. Elle attire l'attention des participants sur les déchets dangereux comme les piles, ampoules... qui doivent être déposés en déchèterie ou dans les magasins qui les collectent.

Le verre ne doit pas être mis dans les sacs jaunes mais dans les conteneurs installés à côté du City stade.

A noter que tous les emballages (dont les emballages plastiques) se recyclent et sont à placer dans les sacs jaunes. En revanche, les objets en plastique comme des jouets cassés ne se recyclent pas et doivent être placés dans le sac noir.

Le 1er janvier 2024, les bio déchets (épluchures, restes de repas...) ne devront plus être jetés dans les sacs noirs. Si possible, ils doivent être compostés sur place pour les habitants qui le peuvent. Pour les autres, des solutions seront proposées : collecte spécifique des bio déchets, composteurs collectifs...

A l'issue de cette réunion d'information, la quarantaine de participants est repartie avec un composteur.



## Inauguration de l'espace sans tabac à l'école Edgar GASCON

Mardi 14 décembre à 13h45, M. le Maire accompagné des docteurs LEVEL et GILSON et de bénévoles de la ligue contre le cancer ont inauguré l'espace sans tabac à l'école Edgar GASCON d'Haudainville.

Ce projet, soutenu par la ligue contre le cancer et la commune, a été mené par la classe de CM2 de Mme RAGON. Deux affiches ont été réalisées avec les dessins des enfants et accrochées sur les murs de l'école, à côté du portail menant à la cour et à droite de l'entrée.

Les enfants remercient par avance les adultes de respecter l'interdiction de fumer autour de leur école.



## Marche de nuit :

La traditionnelle marche de nuit au profit du Téléthon a repris cette année après l'annulation de l'édition 2020 due au reconfinement. Le 27 novembre à 18h30, 35 marcheurs ont pris le départ de la salle polyvalente jusqu'à la zone de collation dans les bois où les attendaient vin chaud, café ou chocolat chaud et des gâteaux. Ensuite, les plus courageux ont poursuivi leur chemin sur le circuit des 12 km, tandis que les autres suivaient le circuit des 6 km sous une météo clémente. De retour à la salle polyvalente, les marcheurs ont pu profiter d'une bonne assiette de spaghettis à la bolo-gnaise préparée par l'association les Petits Ânon d'Haudainville.

Cette manifestation a permis de récolter 500€ au profit de l'AFM Téléthon. Merci à tous les bénévoles !



## Halte aux incivilités !

Nous sommes confrontés à des incivilités de la part de quelques jeunes de la Commune : illuminations de Noël débranchées, un barreau du lavoir descellé et deux carreaux cassés, un volet roulant de la Mairie abîmé...

Les escaliers de l'espace culturel et les rebords des fenêtres de la Mairie n'ont pas vocation à servir de banc à des jeunes qui viennent boire et y laisser leurs débris. Le square voisin peut servir de lieu de rencontre et des poubelles sont mises à disposition.



## Spectacle de la St Nicolas :

Dimanche 5 décembre à 15h, le SLC la Beholle avec le soutien de la municipalité, a organisé le concert de la St Nicolas en accueillant le groupe Echo Lali de Sommedieue. Pendant une heure, une quarantaine d'enfants a pu profiter de la musique pour danser et chanter. A la fin du concert, St Nicolas est arrivé, accompagné du père Fouettard, pour distribuer friandises et chocolat pour le plus grand plaisir des enfants.

Un grand merci à tous les bénévoles pour ce beau moment de convivialité.



## L'arrivée de la fibre prévue en juillet 2022

Depuis début novembre, la société Sogea, sous-traitant pour le compte de Lo-sange, a commencé à installer la fibre (les lignes optiques) dans les rues de la Commune. L'installation en souterrain pour une partie et en aérien pour l'autre, doit durer jusque **fin mars**. Pour la partie aérienne, quelques poteaux en bois ont dû être installés à certains endroits du village car EDF a refusé que les lignes optiques prennent appui sur certains de ses poteaux à cause du poids des câbles.

Ensuite, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de distribution de la presse) impose un **délai de trois mois** afin de permettre aux opérateurs commerciaux de réaliser les branchements dans le SRO (Sous-Répartiteur Optique) installé près de la boulangerie.

**La phase de commercialisation et donc le raccordement des habitations à la fibre ne pourra se faire qu'au début de l'été si aucun retard n'est à déplorer.**

Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux et une réunion publique sera organisée environ un mois avant la phase de commercialisation si les conditions sanitaires le permettent. Dans le cas contraire, vous serez informés par un courrier.



## Changement de date pour le tournoi de belote : samedi 26 février 2022

Dans la continuité des animations lancées par la commission Vie du village (Journée jeux, Halloween...) et en partenariat avec les associations locales, nous vous proposons la 1ère édition autour de la Belote.

Un tournoi par équipe de 2 sera organisé le **samedi 26 février de 14h à 18h** (ouverture des portes à 13h45) à l'espace culturel d'Haudainville. L'inscription est gratuite mais limitée à 40 personnes.

Pour participer, il suffit de réserver pour passer un bon moment.

Café ou thé offert à tous les participants ! **Pass sanitaire et masque obligatoires dans la salle.**

Réservation auprès de Sandrine LAURENT au 06.74.88.42.15 ou à [mairie-haudainville@grandverduin.fr](mailto:mairie-haudainville@grandverduin.fr)



**« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.**

**Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.**

**Rédacteurs : M. Chevalier Alexandre – M. Mailfert Cédric – M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.**